

Dans le cadre du recueil des inscriptions du **PAR**, votre établissement a la possibilité de demander le financement sur les **fonds mutualisés ANFH** d'un ou plusieurs **groupes**.

Ces financements sont possibles dans la limite des crédits disponibles.

CALENDRIER CLÉ

● Etablissement

● ANFH



ÉTAPES DU PROCESSUS

1 ETABLISSEMENT_ Demande de financement

Vous avez un nombre minimum de 8 stagiaires potentiels et votre plan de formation N+1 est déjà bien engagé, vous pouvez nous faire une demande de financement pour un ou plusieurs groupes (pour votre établissement ou un groupement d'établissements) – via le tableau de recensement des AFR ETABLISSEMENT (Volet 1).

2 ANFH _ Notification d'accord de financement

Courant décembre, nous vous informerons du nombre de groupes financés en année n+1. Nous vous communiquerons également les coordonnées des organismes de formation référencés sur la ou les thématiques concernées.

3 ETABLISSEMENT_ Planification de la formation :

- **Choix de l'organisme** (*dans le cas de marché multi-attributaire*)
Nous vous invitons dans ce cas à comparer les programmes afin de déterminer lequel sera le plus en adéquation avec vos besoins.
- **Détermination de la date et du lieu d'organisation de la formation**

4 ETABLISSEMENT_ Transmission à votre contact ANFH des éléments constitutifs du dossier

- Le tableau de recensement complété (Volet 2)
- La liste prévisionnelle des agents – Minimum 8 stagiaires requis – nous indiquant l'établissement d'origine dans le cas d'une formation pour un groupement
- Les indications de lieu/plan, règlement intérieur, etc. qui devront être fournis au formateur

1^{ER} SEMESTRE 2027
19 février 2027

2ND SEMESTRE 2027
11 Juin 2027

5 ANFH _ Commande et saisie du dossier de formation

Nous prenons le relai sur la commande, la saisie du groupe dans Gesform et le paiement de la facture.

CONDITIONS ANNULATION/REPORT

- L'ANFH se réserve la possibilité d'annuler l'accord de financement dans le cas où le tableau de recensement des besoins dûment complété n'aura pas été transmis dans les délais impartis.
- L'ANFH se réserve la possibilité d'annuler la formation 15 jours avant la prestation si le nombre de stagiaire est inférieur à 8 participants.

VOS CONSEILLÈRES FORMATION

ED

Emmanuelle Dupé

03.22.71.55.62

e.dupe@anfh.fr

TP

Timéa Pettirossi

03.22.71.31.35

t.pettirossi@anfh.fr

VS

Violette Skibinski

03.22.71.31.38

v.skibinski@anfh.fr